

Céline DANIEL
Présidente du Syndicat Viticole de Ribeauvillé
60 rue de la fraternité
68150 RIBEAUVILLE

Objet : Enquête publique projet de modification N°9 du PLU de Ribeauvillé

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Ne pouvant venir vous rencontrer directement, et je m'en excuse, je me permets de vous adresser ce courrier quand au projet de modification N°9 du PLU de Ribeauvillé.

En ma qualité de Présidente du Syndicat Viticole de Ribeauvillé, je souhaite faire part de mes réserves concernant la modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Ribeauvillé.

Le projet visant à développer de l'habitat à proximité immédiate des parcelles viticoles soulève, selon moi, plusieurs problématiques importantes qui méritent une attention particulière.

Tout d'abord, cette implantation risque de générer à terme des conflits de voisinage liés à l'activité viticole existante. Les travaux de la vigne nécessitent l'utilisation régulière d'engins agricoles, parfois tôt le matin ou en soirée selon les conditions météorologiques et les impératifs culturaux. Ils engendrent inévitablement du bruit ainsi que des contraintes liées aux traitements phytosanitaires et aux Zones de Non-Traitement (ZNT). Installer de nouvelles habitations au contact direct du vignoble reviendrait à exposer les futurs habitants à des nuisances pourtant inhérentes et indispensables à l'exploitation des vignes. Je tiens souligner à ce sujet, qu'elle loi doit être adoptée au parlement le 26 mai prochain, qui prévoit que les ZNT soient à la charge du nouveau preneur. Dans notre cas il s'agirait donc du potentiel futur promoteur. Or celui-ci nous a expliqué lors de nos 2 rencontres le 21 avril et le 11 mai 2026, que dans un tel cas, son projet ne serait pas rentable et qu'il n'aboutirait pas. Je me pose donc la question de l'intérêt de cette modification de PLU.

Par ailleurs, je m'interroge sur la pertinence de créer de nouveaux logements en périphérie alors même que de nombreux logements vacants existent déjà dans le centre-ville. Cette orientation pourrait contribuer davantage encore à la dévitalisation du cœur historique de Ribeauvillé, au détriment des commerces de proximité et de la vie locale.

Je pense également qu'il serait opportun de préserver la vocation économique et industrielle de ce secteur afin de favoriser le maintien et le développement d'activités

créatrices d'emplois. Permettre aux habitants de travailler localement constitue un enjeu majeur pour l'avenir de notre commune et pour son attractivité.

Enfin, il convient de rappeler l'importance essentielle de la viticulture pour l'économie alsacienne et tout particulièrement pour Ribeauvillé. La filière viticole représente un moteur économique majeur à travers :

- Les emplois directs et indirects qu'elle génère ;
- L'attractivité touristique qu'elle apporte à notre territoire ;
La valorisation et l'entretien des paysages viticoles qui participent fortement à l'identité et au rayonnement de notre commune ;
- Le maintien d'un patrimoine culturel et agricole reconnu bien au-delà de notre région.

La préservation d'un environnement favorable à l'activité viticole doit donc rester une priorité dans les choix d'aménagement futurs.

Pour l'ensemble de ces raisons, je souhaite vous faire part de mon avis défavorable sur cette modification du PLU et demande que les impacts à long terme sur l'activité viticole, l'économie locale et l'équilibre urbain de Ribeauvillé soient pleinement pris en considération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Céline DANIEL
Présidente du Syndicat Viticole de Ribeauvillé
Le 12 mai 2026

